

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE**  
**DU 27 MAI 2025**

- Ordre du Jour :
1. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 10 décembre 2024 (n'est pas lu)**
  2. **Comptes 2024**
    - 2.1 Comptes de résultats
    - 2.2 Comptes d'investissements
    - 2.3 Présentation du bilan
    - 2.4 Rapport de l'organe de révision
    - 2.5 Rapport de la Commission financière
    - 2.6 Vote
  3. **Nomination de l'organe de révision pour les comptes 2025 à 2027**
    - 3.1 Présentation
    - 3.2 Rapport de la Commission financière
    - 3.3 Vote
  4. **Investissement complémentaire 2025 : demande d'un crédit d'investissement pour le remplacement de la benne compacteuse de la déchetterie**
    - 4.1 Présentation
    - 4.2 Rapport de la Commission financière
    - 4.3 Vote
  5. **Investissement complémentaire 2025 : demande d'un crédit d'investissement additionnel pour le déplacement et le remplacement de la conduite d'eau potable sur les parcelles 368 et 371 RF**
    - 5.1 Présentation
    - 5.2 Rapport de la Commission financière
    - 5.3 Vote
  6. **Modification des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV)**
    - 6.1 Présentation
    - 6.2 Rapport de la Commission financière
    - 6.3 Vote
  7. **Divers**

Monsieur Jérôme Jourdan ouvre la séance à 20h05 en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, l'article 3 du Règlement d'application de la Loi sur les communes autorise l'enregistrement des délibérations de l'Assemblée. Ce sera le cas ce soir, l'enregistrement étant effacé lors de la prochaine séance du législatif communal.

L'Assemblée communale a été régulièrement convoquée par insertion dans la Feuille officielle, dans le Messenger, affichage aux piliers publics, par un envoi tous ménages et publication sur le site internet [www.bossonnens.ch](http://www.bossonnens.ch).

Aucune remarque n'étant faite au sujet de l'ordre du jour, il est procédé à la nomination des scrutateurs. Messieurs Stéphane Cordey et Lucas Boiteux sont désignés et dénombrent 35 personnes habilitées à voter.

Avant de passer au premier point de l'ordre du jour, Monsieur Jourdan rend hommage aux personnes décédées depuis la dernière Assemblée et demande de respecter une minute de silence à la mémoire des défunts.

### **Point 1 Procès-verbal**

Le procès-verbal de l'Assemblée tenue par le législatif le 10 décembre 2024 était à disposition auprès du secrétariat et consultable sur le site internet. Il n'est donc pas lu. Aucune remarque n'étant formulée, il est accepté à l'unanimité.

Monsieur Jourdan remercie Sandra Tâche pour sa rédaction.

### **Point 2 Comptes 2024**

#### **2.1 Comptes de résultats**

Madame Sabine Comisetti informe que les comptes 2024, vérifiés par la fiduciaire Marc Gobet SA, ont été adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 5 mai 2025, puis présentés à la Commission financière le 13 mai 2025.

Les comptes 2024 présentent un bénéfice de CHF 999'733.52. Ce résultat comprend un produit extraordinaire et unique de CHF 383'982 provenant :

- a) d'une part, de la vente de l'investissement de l'abri PC des Biolley, comme expliqué lors de l'Assemblée des budgets de l'automne dernier,
- b) d'autre part, de la dissolution de deux provisions qui n'ont plus lieu d'être.

Pour le surplus, l'excédent de produits de CHF 615'751 découle tout d'abord de la maîtrise des charges. Non seulement, le Conseil communal a poursuivi une gestion extrêmement attentive des dépenses publiques, mais les charges liées ont, une nouvelle fois, été inférieures aux montants budgétés. Il est toutefois possible que certaines de ces charges liées non-dépensées ces dernières années soient reportées aux années à venir.

Le résultat positif des comptes provient également de l'estimation actuelle des produits 2024, qui est supérieure à celle qui avait pu être faite au moment des budgets. Il s'agit toutefois d'être conscients que les produits comptabilisés reposent encore en grande partie sur une estimation, qui devra être confirmée dans le futur, et que l'augmentation des produits provient essentiellement d'impôts spéciaux, tels les droits de mutation, qui ont une nouvelle fois été importants en 2024.

Les comptes 2024, qui sont dans la continuité de ceux de 2023, peuvent être considérés comme bons et solides. Le Conseil communal est très heureux de cette situation, vu les importants investissements à venir qui vont générer des charges supplémentaires conséquentes.

Pour ce qui est de l'augmentation des charges liées, Madame Comisetti cite par exemple les charges du CO générées dans les années à venir par son agrandissement et la construction d'une salle de sport et d'une piscine. Elle évoque également les charges liées de l'ACV ou du tourisme qui sont en pleine évolution.

Concernant les charges de la commune, il y aura celles générées par la construction du Bâtiment de la petite enfance qui avance à un rythme soutenu, celles en lien avec Valtraloc et au changement, à moyen terme, des chauffages de l'école et du bâtiment de la Cure.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil communal n'envisage pas de baisse d'impôt. Il est au contraire essentiel de continuer à augmenter le capital de la commune, pour pouvoir tempérer le moment venu les éventuels excédents de charges découlant des investissements à venir. Les importants projets évoqués sont bien plus avancés aujourd'hui qu'ils ne l'étaient l'année dernière, de sorte que les charges y relatives vont rapidement se matérialiser.

L'exercice 2024 se boucle avec un bénéfice de CHF 999'733.52. Les produits s'élèvent à CHF 7'714'074.54 et les charges à CHF 6'714'341.02. Madame Comisetti précise que l'acquisition du module des salaires intégré au logiciel communal modifie passablement la comptabilisation des écritures salariales dès cette année. Elle passe tous les chapitres en revue en donnant les précisions utiles concernant les variations importantes.

## 2.2 Comptes d'investissements

Madame Comisetti informe que les charges des investissements pour l'exercice 2024 s'élèvent à CHF 782'271.05 et les produits à CHF 253'325.50, ce qui représente un excédent de charges de CHF 528'945.55.

Au cours de la présentation effectuée, elle donne les commentaires et informations permettant une bonne compréhension des divers postes. Elle relève notamment que la commune a dépensé CHF 61'361 pour la nouvelle place de jeux, soit CHF 13'639 de moins que le crédit d'investissement de CHF 75'000 voté en 2022.

Le montant de CHF 340'000 dans le chapitre « ordre public » correspond à une opération comptable en lien avec la vente de l'investissement de l'abri PC des Biolley.

Les charges de CHF 413'869 du chapitre « formation » ont été utilisées principalement pour les travaux d'étude du Bâtiment pour la petite enfance et l'assainissement des luminaires de l'école. L'investissement est dès lors clôturé avec un coût total de CHF 40'000 inférieur au crédit d'investissement de CHF 130'000 voté en 2022.

Dans le chapitre « trafic et télécommunications », les charges de CHF 173'741 correspondent aux dépenses pour l'assainissement de l'éclairage public.

## 2.3 Présentation du bilan

Madame Comisetti donne lecture du bilan en précisant qu'au 31 décembre 2024 l'actif de la commune est de CHF 17'860'638.82, soit de CHF 615'579.63 plus élevé qu'en 2023. Les liquidités à court terme se montent à CHF 1'943'285.15. Le total des débiteurs est relativement stable et la provision pour débiteurs douteux s'élève à CHF 161'524.90. Le total du patrimoine administratif après déduction des amortissements s'élève à CHF 10'305'460.39.

Le total du passif, sans le résultat annuel, est de CHF 16'860'905.30. Les capitaux de tiers qui se montent à CHF 8'203'692.76 comprennent notamment CHF 7'493'700 d'emprunts en cours. Le capital propre est de CHF 8'657'212.54, dont CHF 5'909'508.99 au titre de résultats cumulés des années précédentes.

Monsieur Jourdan remercie Madame Comisetti pour la présentation détaillée des comptes et du bilan. Aucune question n'étant posée par l'Assemblée, il donne la parole à Madame Christel Prélaz pour la lecture du rapport de l'organe de révision.

## 2.4 Rapport de l'organe de révision

Madame Christel Prélaz, Administratrice des finances, procède à la lecture du rapport d'audit établi par l'organe de révision, la fiduciaire Marc Gobet SA, qui recommande d'approuver les comptes 2024.

Aucune remarque particulière n'étant faite sur ce rapport, Monsieur Jourdan remercie Madame Prélaz pour sa lecture.

## 2.5 Rapport de la Commission financière

M. Daniel Borno, Président, donne lecture du rapport de la Commission financière, à laquelle les comptes ont été présentés en détail le 13 mai 2025.

La Commission financière relève la bonne gestion des comptes et le suivi des débiteurs et félicite les membres du Conseil Communal pour leur travail et leur investissement à la bonne marche de notre commune.

Monsieur Jeffrey Gobet de la Fiduciaire Marc Gobet SA, organe de contrôle pour la commune, a donné à la Commission financière le résultat détaillé de sa vérification effectuée le 17 avril 2025.

La Commission recommande l'approbation des comptes de résultats et d'investissements 2024 tels que présentés.

Monsieur Jourdan remercie Monsieur Borno pour la lecture de ce rapport.

## 2.6 Vote

Monsieur Jourdan invite l'assemblée à se prononcer sur les comptes 2024. Le Conseil communal, ainsi que l'Administratrice des finances ne peuvent pas voter.

Les comptes de résultats et d'investissements sont acceptés à l'unanimité des 27 personnes habilitées à voter pour cet objet.

Monsieur Jourdan adresse ses sincères remerciements à l'Assemblée pour sa confiance et à Mesdames Sabine Comisetti et Christel Prélaz pour la parfaite tenue des comptes de la commune. Il ajoute que si cette brillante année 2024 est principalement due aux rentrées fiscales extraordinaires et à la légère hausse des rentrées fiscales courantes, elle est également due à l'attention toute particulière que ses collègues ont apporté à la gestion des dépenses courantes et il les remercie pour leurs efforts.

## **Point 3 Nomination de l'organe de révision pour les comptes 2025 à 2027**

### 3.1 Présentation

Madame Comisetti informe que, selon la Loi sur les finances communales, la durée maximale du mandat de l'organe de révision est limitée à six années consécutives et que la fiduciaire Marc Gobet SA arrive au terme de son mandat. Elle passe la parole à Monsieur Daniel Borno pour la présentation de la proposition de la Commission financière.

### 3.2 Rapport de la Commission financière

Monsieur Bornoz précise que le mandat de révision actuellement exercé par la Fiduciaire Marc Gobet SA est arrivé à son terme à fin 2024 après deux périodes de trois ans. Des offres ont été demandées à trois différentes fiduciaires actives sur le canton de Fribourg. Le choix de la Commission financière s'est porté sur la société « Fiducom SA » qui a présenté une offre détaillée pour un montant d'honoraires de CHF 5'000 (hors TVA), somme qui correspond au marché. Dès lors, la Commission financière demande à l'Assemblée d'approuver sa proposition d'attribuer le mandat de révision des comptes à la fiduciaire « Fiducom SA » pour les années 2025 à 2027.

A la question de Monsieur Laurent Musy, il est répondu que la fiduciaire Fiducom se trouve à Marly.

### 3.3 Vote

Mis en votation, le mandat de révision des comptes pour les années 2025 à 2027 est attribué à la fiduciaire Fiducom SA par 33 oui, 1 non et 1 abstention.

## **Point 4 Investissement complémentaire 2025 : demande d'un crédit d'investissement pour le remplacement de la benne compacteuse de la déchetterie**

### 4.1 Présentation

Madame Magalie De Preux informe que la benne compacteuse actuelle, âgée de 14 ans, est en fin de vie. Le fournisseur, Garage Kolly SA, a confirmé que son remplacement devait être envisagé très prochainement afin d'éviter toute panne ou interruption de service. Elle précise qu'en cas de panne, la location d'un compacteur de remplacement coûterait environ CHF 1'200 par mois, et rien ne garantit qu'un modèle de remplacement soit disponible le moment venu.

Dès lors, le Conseil communal propose l'acquisition d'un nouveau compacteur, plus moderne, plus performant et plus rapide, capable de répondre à l'évolution démographique du village. Ce nouvel équipement permettra de maintenir le système de taxation au poids, jugé plus juste et plus écologique sur le long terme, notamment selon une étude très approfondie réalisée par Monsieur Benoît Genoud, Collaborateur administratif, dans le cadre de son brevet fédéral.

Comme annoncé lors de l'Assemblée communale des budgets 2025, la commune a récemment installé un automate de recharge à côté de la benne compacteuse. Il permet de recharger la carte de déchetterie avec sa carte bancaire ou via TWINT, 24h/24, sans devoir se rendre à l'administration communale. Cet automate est totalement compatible avec le nouveau compacteur.

Le coût du projet s'élève à CHF 85'000. Ce montant comprend l'achat de la benne, sa mise en service, et l'installation de nouveaux rails nécessaires à son bon fonctionnement. L'achat sera financé par les liquidités ou un emprunt bancaire si nécessaire. L'amortissement sera de 5% sur 20 ans, les intérêts de 2% et les charges annuelles de CHF 5'950.

Monsieur Robert Di Salvo demande si l'amortissement du compacteur actuel était également prévu sur 20 ans, car il si tel est le cas, il est surprenant de devoir déjà le changer 14 ans après son acquisition.

Madame Christel Prélaz répond que l'amortissement arrive à son terme et Monsieur Marcos Pires Mendes précise qu'une révision complète de la machine a été effectuée il y a 3-4 ans pour un coût d'environ CHF 20'000. Le technicien nous avait rendus attentifs au fait que la durée de vie restante du compacteur était de 3 à 5 ans. Il est donc préférable de le changer maintenant.

#### 4.2 Rapport de la commission financière

Monsieur Daniel Borno, Président de la Commission financière, informe qu'en date du 13 mai 2025, la Commission financière a étudié, en présence de Monsieur le Syndic, d'une délégation du Conseil Communal et de l'Administratrice des finances, la demande d'investissement complémentaire pour le remplacement de la benne compacteuse. Elle a reçu un rapport détaillé et obtenu toutes les indications concernant le futur investissement. Elle juge à l'unanimité cette dépense nécessaire et recommande l'approbation de cet investissement complémentaire en 2025 tel que présenté.

#### 4.3 Vote

Mise en votation, la demande d'un crédit d'investissement pour le remplacement de la benne compacteuse de la déchetterie, d'un montant de CHF 85'000 est acceptée à l'unanimité.

### **Point 5 Investissement complémentaire 2025 : demande d'un crédit d'investissement additionnel pour le déplacement et le remplacement de la conduite d'eau potable sur les parcelles 368 et 371 RF**

#### 5.1 Présentation

Monsieur Marcos Pires Mendes informe que la conduite d'eau potable se trouvant sur la parcelle 371 RF doit être déplacée. Un crédit d'investissement de CHF 35'000 avait déjà été accepté par l'Assemblée en décembre 2022. Au cours de l'avancement des travaux il a été constaté qu'il est nécessaire de remettre à neuf cette vieille conduite sur laquelle quelques fuites se sont déjà produites. Le crédit additionnel nécessaire se monte à CHF 20'000. Il sera financé par les liquidités ou un emprunt si nécessaire. L'amortissement sera de 1,25% sur 80 ans, les intérêts de 2% et les charges annuelles se monteront à CHF 650.

#### 5.2 Rapport de la Commission financière

Monsieur Daniel Borno, Président de la Commission financière informe qu'en date du 13 mai 2025, la Commission financière a étudié, en présence de Monsieur le Syndic, d'une délégation du Conseil Communal et de l'Administratrice des finances, la demande d'investissement additionnel pour le déplacement et le remplacement de la conduite d'eau potable sur les parcelles 368 et 371 RF. Elle a reçu un rapport détaillé et a obtenu toutes les indications concernant cette demande. Elle juge à l'unanimité cette dépense nécessaire et recommande l'approbation de cet investissement complémentaire en 2025 tel que présenté.

#### 5.3 Vote

Mise en votation, la demande d'un crédit d'investissement additionnel pour le déplacement et le remplacement de la conduite d'eau potable sur les parcelles 368 et 371 RF d'un montant de CHF 20'000 est acceptée à l'unanimité.

### **Point 6 Modification des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV)**

#### 6.1 Présentation

Madame Sabine Comisetti informe que lors de son Assemblée des délégués du 27 mars dernier, l'Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) a décidé d'augmenter sa limite statutaire d'endettement de CHF 50 millions à CHF 70 millions. Selon l'article 113 al. 1 de la Loi sur les communes, s'agissant d'une modification essentielle des statuts, cette décision doit être approuvée par les trois quarts

des communes membres, représentant également plus des trois quarts de la population légale de ces communes.

En 2021, lors de l'adoption de nouveaux statuts nécessaire à la mise en conformité avec le nouveau plan comptable MCH2, il avait été proposé à l'Assemblée des délégués de l'ASSCOV d'augmenter la limite d'endettement de CHF 50 millions à CHF 90 millions en vue des futurs projets d'agrandissement et de construction envisagés. L'Assemblée avait accepté le principe de cette augmentation mais avait souhaité qu'elle soit décidée ultérieurement, une fois les futurs projets devenus plus concrets, et les montants nécessaires à leur réalisation, estimés avec plus de précision.

L'augmentation de la population a été très marquée dans les communes de la Veveyse durant les 15 dernières années. Pour s'adapter à cette situation, deux projets sont en cours. Ils ne pourront toutefois pas être réalisés sans une augmentation correspondante de la limite d'endettement statutaire :

Le premier est l'agrandissement et l'assainissement du bâtiment Bêta/Univers@lle du CO. Le projet est bien avancé et les coûts y relatifs sont déjà estimés avec précision. Dès lors, la limite d'endettement statutaire doit être augmentée de manière correspondante pour qu'il puisse être réalisé. C'est l'objet du vote d'aujourd'hui. Il s'agit :

- d'agrandir les infrastructures scolaires afin d'obtenir 23 locaux supplémentaires, dont en particulier 5 salles de classe, plusieurs salles pour les besoins spécifiques, une salle de musique, de nouveaux sanitaires, ainsi que des locaux administratifs et d'appui.
- d'assainir complètement le bâtiment qui a plus de 20 ans : mise aux normes du système de protection incendie, du système électrique, mise aux normes et amélioration de la ventilation, rénovation partielle des façades avec une isolation renforcée, amélioration de l'éclairage naturel et réorganisation du hall de la salle Univers@lle.

Ce projet répond aux besoins actuels minimums du district de la Veveyse selon les études démographiques réalisées à ce jour. Il s'agit de la solution la moins onéreuse permettant d'évaluer à nouveau la situation dans les années à venir sur la base d'une nouvelle étude démographique.

Ce projet est déjà bien avancé : un bureau d'Architectes a été désigné selon la procédure des marchés publics. L'objectif reste maintenant d'établir un devis général qui sera présenté cet automne afin de demander un crédit d'ouvrage début 2026 pour la réalisation des travaux, à ce jour estimés avec déjà une certaine précision à CHF 20 millions (sans tenir compte des subventions). Si ce projet d'agrandissement du bâtiment Bêta ne devait pas pouvoir être réalisé comme planifié d'ici à 2029, les élèves seront contraints de s'installer durablement dans des pavillons scolaires coûteux et peu adaptés.

Le deuxième projet est la construction d'une halle triple de gymnastique et d'une piscine. Le projet est en cours, les chiffres doivent encore être précisés. L'augmentation correspondante de la limite d'endettement statutaire fera l'objet d'un vote ultérieur, dans une seconde étape, une fois les chiffres définis avec plus de précision. Vu les montants en jeu, ce projet sera soumis au referendum obligatoire, soit à une votation populaire.

Il est important de réaliser que la construction d'une halle triple et d'une piscine répond à une nécessité immédiate liée aux besoins éducatifs et sportifs croissants du district et imposés par le Plan d'Etudes Romand (PER). Ce projet offre la solution la plus efficace et durable, permettant d'éviter des coûts inutiles liés au transport et à l'utilisation de piscines externes ou la construction de nouvelles infrastructures sportives dans les communes, pour compenser l'absence de piscine. La piscine actuelle, vieille de plus de 50 ans, est actuellement « aux soins intensifs », pour ne pas dire « palliatifs ». Si nous souhaitons éviter une interruption prolongée des cours de natation pour nos élèves, une action rapide s'impose. Une parcelle a été acquise dans cette optique et un concours d'architecture et

d'ingénierie a été lancé selon les règles des marchés publics, dont le résultat devrait être connu à la fin de l'été et permettre une évaluation précise des coûts, qui sont estimés à ce jour à env. CHF 50 millions, hors subventions.

Aujourd'hui, le total des crédits d'investissement déjà votés par l'Assemblée des délégués de l'ASSCOV se monte à un peu plus de CHF 44 millions. La limite d'endettement statutaire actuelle de CHF 50 millions doit dès lors impérativement être augmentée pour permettre d'emprunter les montants nécessaires à la réalisation des deux importants projets en cours. Celle-ci a été proposée en deux étapes afin de garantir une gestion financière optimale, et pour répondre aux demandes de 2021 des représentants des communes et de la Commission financière.

Ainsi, la première étape, qui fait l'objet du vote d'aujourd'hui, consiste à augmenter la limite d'endettement de CHF 50 millions à CHF 70 millions pour permettre d'emprunter dès le début 2026 le montant nécessaire pour transformer le bâtiment Bêta/Univers@lle.

La modification statutaire (avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2025) soumise au vote est la suivante :

- Page 10 des statuts, article 28 alinéa 2 : le montant de la limite d'endettement passe de 50 à 70 millions. En note de bas de page 10, il est ajouté : 1 Modifié selon décision de l'assemblée des délégués du 27 mars.

- Page 13, article 37, un alinéa n° 4 est ajouté et la phrase finale précise : Adoptés par l'assemblée des délégué·e·s de l'Association des communes pour l'école du cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) le 3 mai 2023 et le 27 mars 2025 (révision partielle).

- Art. 28 Limite d'endettement

2 La limite d'endettement est de CHF 70 millions (CHF 70'000'000. --) (montant brut, part des subventions non déduites) pour les constructions et de CHF 500'000. -- pour l'exploitation.

A la question de Monsieur Pierre Gruaz qui demande si ce projet est supportable financièrement pour la région, Madame Comisetti répond que cela devrait en principe être le cas.

Monsieur Laurent Musy trouve inquiétant que ce bâtiment qui n'a que 20 ans doive déjà subir une grande rénovation. Il s'inquiète également du fait que les travaux seront adjugés selon les règles des marchés public, ce qui pourrait donner lieu à une attribution du mandat à une entreprise qui pratique des prix très bas et fournisse un travail de mauvaise qualité. Il relève également que l'on parle, dans la présentation des comptes, de la nécessité de procéder prochainement à de grosses rénovations sur le bâtiment de l'école de Bossonnens, alors qu'il n'a qu'une vingtaine d'années.

Madame Sabine Comisetti lui répond que les travaux du bâtiment Bêta du CO sont principalement liés à son agrandissement, ce qui donne l'occasion de réaliser les assainissements nécessaires en lien avec les normes actuelles qui ont évolué. Elle précise que l'architecte désigné pour la rénovation du bâtiment Bêta vient de Lausanne.

## 6.2 Rapport de la Commission financière

Monsieur Daniel Borno, Président de la Commission financière informe qu'en date du 13 mai 2025, la Commission financière a étudié, en présence de Monsieur le Syndic, d'une délégation du Conseil Communal et de l'Administratrice des finances, la modification des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV). Elle a reçu des explications détaillées et recommande à l'unanimité l'approbation de la modification des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveyse (ASSCOV) telle que présentée.

### 6.3 Vote

La modification des statuts de l'Association des communes pour l'école du Cycle d'orientation de la Veveysse (ASSCOV) est acceptée à l'unanimité.

### Point 7 Divers

Monsieur Jérôme Jourdan informe que le 40<sup>ème</sup> anniversaire du Passeport-Vacances de la Veveysse aura lieu le 18 juillet 2025 à Bossonnens. Il donne la parole à Monsieur Gilbert Coquoz pour une présentation de l'évènement.

Dans un premier temps, Monsieur Coquoz remercie la commune pour avoir attribué les travaux de construction du Bâtiment de la petite enfance à son entreprise qui œuvre en tant qu'entreprise générale. Il précise que les coûts de construction sont en constante augmentation, ceci en raison des exigences de plus en plus pointues au niveau des bâtiments publics. Les travaux se déroulent bien, dans la bonne ambiance et en respectant les délais.

L'entreprise Coquoz Constructions soutien depuis de nombreuses années le Passeport vacances et a suggéré de reprendre le thème de la première édition, à savoir la construction (le bois de la forêt à la menuiserie). La journée spéciale du 40<sup>ème</sup> anniversaire sera organisée sur le chantier du Bâtiment de la petite enfance, grâce à une excellente collaboration entre la commune, la commission du Passeport-Vacances (emmenée par l'ACV), Coquoz constructions et tous ses partenaires.

Au cours de la journée, les jeunes participants pourront se projeter dans le monde du bâtiment tout en s'amusant. Ils auront l'opportunité de découvrir comment piloter une grue, conduire une petite pelle mécanique et d'apprendre les différentes étapes de la construction. Les partenaires régionaux de l'entreprise, à savoir H&M Dorthe Sàrl, A. Rosselet SA, MESA Electricité, ainsi que le bureau Ducrest Metzger, proposeront des activités découvertes de leurs métiers, à savoir, respectivement sanitaire, chauffagiste, électricien et architecte. M. Coquoz est convaincu que cette expérience enrichissante marquera les esprits et contribuera à éveiller des vocations.

Coquoz Constructions ayant à cœur de respecter les règles de sécurité sur un chantier, les enfants seront équipés de casques de sécurité et de gilets qu'ils pourront emporter à la maison en souvenir s'ils le désirent. Ils seront accompagnés à chaque poste par des adultes.

En fin de journée, une soirée grillades est prévue sur place, accueillant familles, enfants, sponsors, les communes et la population du district. Pour que l'évènement soit une réussite, l'implication de bénévoles est nécessaire pour l'organisation et l'encadrement des activités. Les personnes qui ont des questions à ce sujet peuvent joindre Monsieur Gilbert Coquoz ou Madame Joëlle Ducotterd de l'ACV.

Après avoir remercié Monsieur Coquoz pour sa présentation, Monsieur Jourdan rappelle que la Fête nationale du 1<sup>er</sup> août aura lieu cette année à Granges.

Le cinéma en plein air se déroulera le mardi 26 août 2025, avec la projection du film « Intouchables ».

Le Repair Café aura lieu 27 septembre 2025 en matinée, selon les horaires d'ouverture de la déchetterie.

Les 20 ans de la Corporation forestière de la Basse-Veveysse se fêteront à la cabane forestière de Bossonnens, le 27 septembre 2025. Monsieur Predrag Stamenkovic invite la population à participer cet évènement qui permettra de découvrir le métier des forestiers. Pour marquer cet anniversaire, une nouvelle plantation sera effectuée et les machines de la Corporation seront exposées.

## Divers des citoyens

Monsieur Laurent Musy félicite le Conseil communal pour les bénéfices réalisés ces deux dernières années. Il relève le bénéfice important réalisé dans les chapitres eau et épuration et s'inquiète d'une éventuelle augmentation de la taxe au poids suite au changement de compacteur. Il demande si une baisse d'impôt est envisagée.

Madame Comisetti lui répond que ça n'est pas le cas. Elle précise qu'il serait risqué de le faire au vu des charges concrètes qui attendent la commune pour les années à venir. Elle relève les CHF 120'000 de charges annuelles supplémentaires dues à la réalisation du Bâtiment pour la petite enfance, ainsi que celles liées aux projets du Cycle d'orientation. Si la situation financière de la commune est toujours aussi saine dans quelques années, il sera peut-être possible d'envisager une baisse d'impôt. Elle précise que le bénéfice provient des impôts extraordinaires et non des impôts ordinaires. Cette année, la commune a bénéficié de revenus extraordinaires vraiment uniques à hauteur de près de CHF 400'000, sans quoi, le résultat serait bien inférieur à celui de l'année dernière.

Elle rappelle qu'il n'y a pas si longtemps que les bénéfices sont importants. Il y a eu le passage à MCH2 qui justifiait et motivait cette grande différence. Ensuite, les impôts ont été réduits et maintenant la commune se rapproche des charges déjà mentionnées qui vont se concrétiser. Elle ne prendrait pas le risque de proposer une baisse d'impôt aujourd'hui.

Madame Marie-Thérèse Maillard demande si le projet d'enfouissement de la ligne à haute tension envisagé par la société EOS il y a 60-65 ans est toujours d'actualité. Le Conseil communal se renseignera et lui donnera des nouvelles.

Monsieur Robert Di Salvo souhaite savoir si la commune rencontre des difficultés dues au retard des taxations fiscales établies par le Canton.

Madame Christel Prélaz relève qu'au vu des bonnes liquidités actuelles, cela n'impacte pas la gestion financière de la commune. Le Canton ayant fait des efforts pour essayer de rattraper le retard, la situation s'est améliorée.

L'Assemblée n'ayant plus de question, Monsieur Jérôme Jourdan remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation active et leur confiance, ses collègues du Conseil communal, de l'administration et Messieurs Pierre-Alain Richoz et Pedro Moreira Marinho pour la mise en place de la salle.

La séance est levée à 21h40

Lu et approuvé le

Le Président

La secrétaire